



Frais de gestion et cloture de compte

Par crescendo

bonjour à tous et toutes

je souhaite changer de banque car je trouve que les frais de gestion de compte sont élevés.
Dans la banque ou je suis actuellement il me reste un crédit auto, un contrat obsèques et un contrat assurance vie.
Puis-je cloturer mon compte bancaire et laisser les contrats dans cette banque.
j'ai pris rdv avec mon conseiller, peut-il refuser ?
Merci de vos réponses.

Par ESP

Bienvenue et bonsoir

Généralement, il n'y a pas de contraintes vis à vis des assurances, ces contrats sont dans une compagnie et vous pouvez fournir un RIB pour les cotisations (assurance obsèques).

Il n'en va pas de même pour le crédit auto, la banque l'a accordé et il est attaché au compte.
(A moins que ce soit un crédit d'un établissement autre ?)

Par crescendo

Merci donc meme si je continue de rembourser ce credit je ne peux pas cloturer ce compte bancaire au CCM c'est cela ?
je précise que j'ai aussi dans la meme banque LEP et un LDD
Cordialement